



DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

10, rue Deshay - B.P. 27
69110 Sainte Foy-Lès-Lyon
☎ : 04.72.32.59.16 Fax : 04.72.32.59.46
Courriel : marches-publics@ville-saintefoyleslyon.fr

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
PAR CONTRAT d'AFFERMAGE
(article L 411 – 1 à L 1411 – 18 du C.G.C.T.)

PROJET D'AVENANT N°1

**MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA DELEGATION DU SERVICE EXTERIEUR DES
POMPES FUNEBRES DE L'ENTRETIEN ET DU GARDIENNAGE DU CIMETIERE
COMMUNAL SIS 27, CHEMIN DE MONTRAY
PRISE EN COMPTE DES NOUVEAUX BATIMENTS ET LOCAUX :**

- NOUVEAUX ESPACES DE TRAVAIL**
- NOUVEL ESPACE DE RECUEILLEMENT OUVERT AU PUBLIC**

Ordonnateur et Pouvoir Adjudicateur :
Le Maire, Véronique SARSELLI

Comptable Public Assignataire des paiements :
Monsieur le Trésorier Principal d'Oullins

Entre

La Ville de Sainte Foy-lès-Lyon, 10 rue Deshay, 69110 Sainte Foy-lès-Lyon,
Représentée par Madame Véronique SARSELLI, Maire en exercice agissant en cette qualité
en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 22 NOVEMBRE 2018 devenue
exécutoire le,

d'une part,

ET

La Société SARL **BRUN-CELLA**, dénommée ETABLISSEMENTS BRUN-CELLA
33, Chemin de Montray 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon
Gérant : Henri BRUN PARESSUT - Co-Gérante : Mme Isabelle CELLA
Immatriculée au registre du Commerce sous le numéro RCS : 319 543 625 LYON
Représentée par son Gérant Monsieur Henri BRUN-PARESSUT, dûment habilité à l'effet
des présentes,

d'autre part,

Lesquelles, préalablement à l'objet de la présente, exposent ce qui suit :

EXPOSE

Il est rappelé qu'à la suite d'une consultation initiée sous la forme d'une procédure simplifiée, conformément à l'article L 1411-12 du C.G.C.T. et par une délibération en date du 17 décembre 2015, le conseil municipal a approuvé la désignation des Établissements BRUN-CELLA pour assurer les prestations relatives au service extérieur de pompes funèbres, à l'entretien et au gardiennage du cimetière communal sis 27, chemin de Montray, pour une durée de trois (3) ans.

Dans le cadre du programme de mise en accessibilité et de réhabilitation des équipements du cimetière, la ville a entrepris, avec l'assistance du cabinet d'Architectes PUTZ sis 5, rue de la Mignonne 69009 LYON, la réhabilitation des espaces de travail du gestionnaire du cimetière et la création d'un espace de recueillement couvert pour le public.

Aujourd'hui, ces équipements sont achevés et il convient de les intégrer dans le périmètre de la délégation du service public confiée aux Établissements BRUN-CELLA et dans le règlement intérieur du cimetière.

Ceci exposé et afin de formaliser les conditions et modalités de l'avenant modificatif, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1/ OBJET

Le présent avenant a pour objet d'intégrer dans le périmètre de la convention de la Délégation de Service Public du cimetière confiant aux Établissements BRUN & CELLA les prestations relatives au service extérieur de pompes funèbres, à l'entretien et au gardiennage du cimetière communal sis 27, chemin de Montraÿ, les équipements suivants :

- les nouveaux espaces de travail sécurisés remplaçant les anciens abris en mauvais état, mis à la disposition du gestionnaire,
- et le nouvel espace de recueillement ouvert au public.

ARTICLE 2/ INCIDENCES FINANCIÈRES.

Le présent avenant n'induit aucune incidence financière dès lors que les nouveaux espaces de travail remplacent les anciens abris en mauvais état qui ont été démolis et que l'entretien et le nettoyage du nouvel espace de recueillement seront pris en charge par le délégant.

ARTICLE 3/ VALIDITÉ DE LA CONVENTION INITIALE.

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa signature par les 2 parties.

Toutes les autres clauses de la convention initiale demeurent valables et applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Lu et approuvé en application de la Délibération du Conseil Municipal en date du 22 NOVEMBRE 2018 devenue exécutoire le

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon, le

Fait à Sainte-Foy-lès-Lyon, le.....

Pour la Ville

Pour le prestataire

Le Pouvoir Adjudicateur,

Son Représentant légal

Le Maire

Véronique SARSELLI

Henri BRUN -PARESSUT